

ATELIER 2

La gouvernance et la gestion des ressources informationnelles en soutien à l'établissement d'un gouvernement ouvert

M. PATRICK PARENT

Conseiller expert en orientation et mise en oeuvre du gouvernement ouvert, Sous-secrétariat aux ressources informationnelles et bureau du dirigeant principal de l'information, Secrétariat du Conseil du trésor

M^{ME} FERNANDE ROUSSEAU

Avocate et directrice, Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

La gouvernance et la gestion des ressources informationnelles en soutien à l'établissement d'un gouvernement ouvert

Présentation au 21^e Congrès de l'Association sur l'accès et la protection de l'information
18 avril 2013

Patrick Parent, conseiller expert en orientation et mise en œuvre du gouvernement ouvert, Sous-secrétariat aux ressources informationnelles et bureau du dirigeant principal de l'information, Secrétariat du Conseil du trésor

Fernande Rousseau, avocate et directrice, Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne

Québec 



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

Contenu

1. Mise en contexte : Qu'est-ce que le gouvernement ouvert?
2. Historique
3. Le gouvernement ouvert au Québec
4. Le gouvernement ouvert, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) ainsi que le rôle des responsables de l'AIPRP
5. Conclusion

2

Québec



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

1. Mise en contexte : Qu'est-ce que le gouvernement ouvert?

3

Québec



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)

Fondements du gouvernement ouvert

Une démocratie « vivante et ouverte » basée sur le développement d'une culture au sein de l'administration publique, favorisant la **transparence**, la **collaboration** entre le personnel de l'administration et une plus grande interaction entre le citoyen et le gouvernement (**participation citoyenne**).

Ce qu'est le gouvernement ouvert

COLLABORATION

Pourquoi?

- Favoriser la coopération soutenue entre les employés de l'État et entre l'État et des acteurs de la société civile
- Gérer plus efficacement les ressources publiques :
 - Gains d'efficacité
 - Économies par l'élimination de la redondance
- Prérequis à l'efficacité de la transparence et de la participation

Comment?

- Mise en place d'une plateforme collaborative gouvernementale



TRANSPARENCE

Pourquoi?

- Accroître la confiance de la population envers l'État par la diffusion d'informations qui peuvent être partagées ou utilisées et dont la société peut tirer profit
- Stimuler l'économie par l'innovation et le développement d'une industrie fondée sur la réutilisation des données
- Favoriser une saine gestion publique

Comment?

- Approche de divulgation proactive des données
- Diffusion des informations en formats ouverts (données ouvertes)

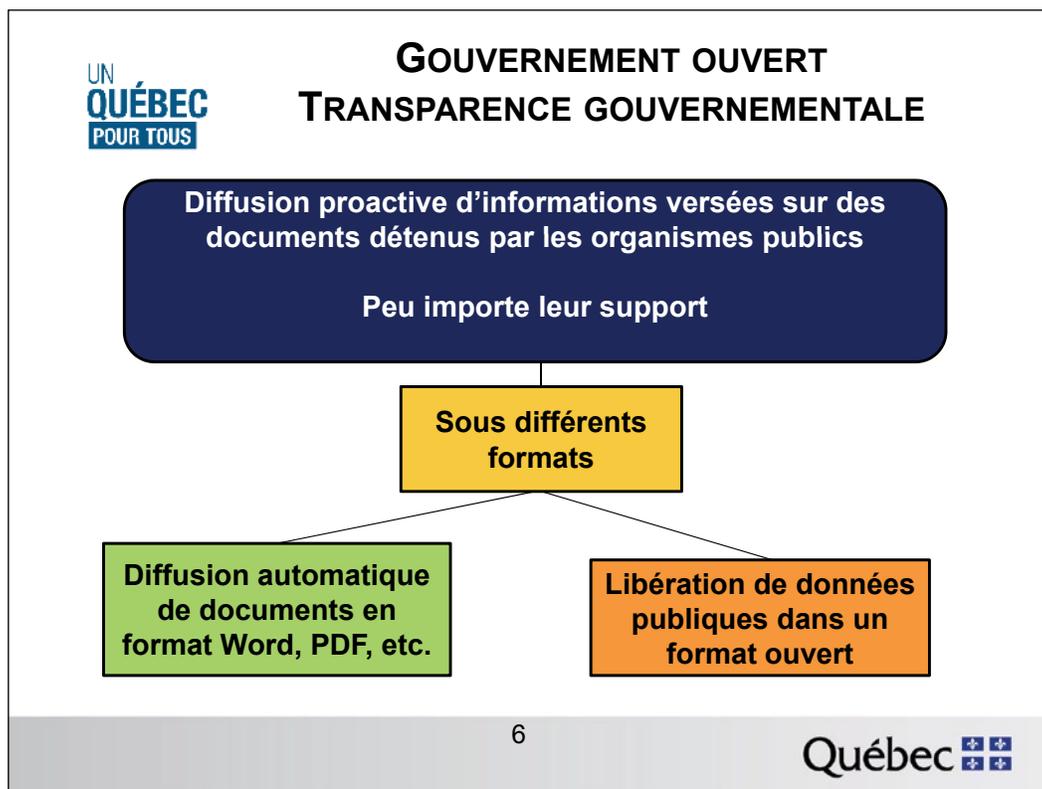
PARTICIPATION

Pourquoi?

- Impliquer la société dans les activités gouvernementales afin de bénéficier de l'intelligence collective et d'accroître leur engagement dans l'amélioration de l'État
- Bénéficier de la capacité de surveillance de la société afin d'améliorer les services publics

Comment?

- Utilisation d'outils et de moyens pour permettre et encourager la participation (ex. : consultation, opinion, sondage, défis, développements d'applications)
- Utilisation des médias sociaux



UN QUÉBEC POUR TOUS

La gouvernance et la gestion des ressources informationnelles en soutien à l'établissement d'un gouvernement ouvert

Les données ouvertes

- Faits qui sont mesurables objectivement en fonction d'un standard ou d'une échelle (nombre, pourcentage, distance, coûts)
- Accessibles dans un format de fichier non propriétaire
- Libres de droits
- Ne contenant pas de renseignements personnels
- Disponibles sur un portail (ex. : donnees.gouv.qc.ca, data.gouv)
- Exemples : données de type géomatique, financier, statistique, etc.

7

Québec 



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

2. Historique

8

Québec



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

2. Historique

- Prémisse démocratique : Le gouvernement est ouvert à l'opinion publique et à l'examen de ses actions par les citoyens
- Adoption des premières lois encadrant l'accès à l'information aux États-Unis et en Europe dans les années 1960
- Des villes américaines ont commencé la publication des données sur les finances et la performance des services de la municipalité (années 2000)
- Memorandum du président Obama du 20 janvier 2009, qui exige que soient intégrés les concepts du gouvernement ouvert dans les processus de travail des agences gouvernementales

9

Québec



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

2. Historique (suite)

- Dans la foulée de l'initiative américaine, le mouvement s'est rapidement étendu internationalement
- Un partenariat international a vu le jour pour favoriser les initiatives du gouvernement ouvert : l'Open Government Partnership
- Certaines administrations servent de guide ou de référence, notamment :
 - Le Royaume-Uni
 - Les États-Unis
 - L'Espagne
 - Le Canada et la Colombie-Britannique

Ces administrations ont inspiré la vision du Québec pour sa stratégie de gouvernement ouvert

10

Québec



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

3. Le gouvernement ouvert au Québec

11

Québec



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

Rôle du secrétariat du Conseil du trésor

- *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, c. G-1.03)
- *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, c. A-6.01) (assurer le développement, l'implantation et le déploiement du gouvernement en ligne)

12

Québec



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

Les travaux réalisés par le SCT – Printemps/Été 2012

- Mise en place d'un réseau de répondants
- Création de comités
- Lancement du portail de données ouvertes – donnees.gouv.qc.ca
- Début des travaux sur les plateformes de collaboration et de participation

13

Québec



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)

UN QUÉBEC POUR TOUS La gouvernance et la gestion des ressources informationnelles en soutien à l'établissement d'un gouvernement ouvert

Le gouvernement ouvert au Québec – Le portail de données ouvertes

14

Québec

UN QUÉBEC POUR TOUS La gouvernance et la gestion des ressources informationnelles en soutien à l'établissement d'un gouvernement ouvert

Les travaux réalisés par le SCT – Automne 2012

- Tenue d'ateliers avec les partenaires afin d'élaborer les orientations des plateformes de collaboration et de participation
- Rédaction des livrables d'orientations et validation auprès des partenaires
- Début des travaux sur la stratégie de divulgation des données ouvertes

15

Québec





La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

Les travaux réalisés par le SCT – En cours

- Travaux sur la stratégie de divulgation avec le Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne (SIDPC)
- Développement des plateformes de collaboration et de participation (projets-pilotes) via le Centre d'expertise en logiciel libre
- Rencontres avec les partenaires gouvernementaux
- Rédaction d'un plan triennal présentant les activités à réaliser jusqu'en 2016

16



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

Rôle du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de la participation citoyenne et du SIDPC

Selon l'article 174 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (loi sur l'accès), le ministre :

- Conseille le gouvernement en lui fournissant des avis en matière d'accès à l'information et de PRP, notamment, sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information;
- Soutient les organismes publics pour l'application de la présente loi et du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) (règlement sur la diffusion de l'information);
- Est responsable de la révision quinquennale de la loi sur l'accès;

Le SCT participera à titre d'expert-conseil lors de la révision de la loi sur l'accès relativement à la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert ;

Le SIDPC et le SCT travaillent en étroite collaboration pour la mise en œuvre du gouvernement ouvert.

17



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)



**La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert**

Chronologie des événements de la 5^e révision quinquennale

- 14 juin 2011 : Transmission du rapport quinquennal de la CAI « Technologies et vie privée à l'heure des choix de société » au ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de la participation citoyenne.
- 29 septembre 2011 : Dépôt du rapport quinquennal de la CAI à l'Assemblée nationale par le ministre.
- 27 février 2012 : Lancement de la Consultation générale sur le rapport quinquennal de la CAI.
- 9 avril 2013 : Début des auditions publiques sur le rapport quinquennal de la CAI par la Commission des institutions.

18



**La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert**

Recommandations du rapport quinquennal de la CAI sur le gouvernement ouvert

- R-N° 12 : Que l'application du règlement sur la diffusion de l'information et la PRP soit élargie aux organismes publics actuellement exemptés
- R-N° 13 : Que les organismes publics soient assujettis à un régime élargi d'ouverture des données publiques qui permette l'accès libre à l'ensemble de l'information gouvernementale utile aux citoyens.
- R-N° 14 : Qu'un débat public regroupant l'ensemble des partenaires (parlementaires, citoyens, associations, experts) soit instauré afin d'établir un modèle pour l'ouverture du gouvernement québécois fondé sur la participation et la collaboration.

19



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)



**La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert**

Résultats attendus selon les recommandations de la CAI

- Les documents et les données déterminés comme étant accessibles par la loi sont automatiquement disponibles en ligne par l'ensemble des organismes publics.
- Les organismes publics diffusent des données dans un format ouvert.
- Les inégalités numériques entre les citoyens sont réduites.

La CAI considère que, lors de la mise en œuvre d'un gouvernement ouvert, la PRP, les droits d'auteurs, la sécurité nationale, la responsabilité éthique et les inégalités numériques entre les individus sont des enjeux qui doivent être pris en compte.

L'ouverture de la sphère publique ne doit pas mettre en péril le droit des individus au respect de leur vie privée.



TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

DROIT À L'INFORMATION

Actuel

- Approche basée sur le fait que les citoyens doivent initier leurs demandes d'accès aux documents
- Règlement sur la diffusion :
 - Liste de documents ou de renseignements devant être obligatoirement diffusés
 - Pouvoir discrétionnaire « intérêt pour l'information du public »
 - S'applique uniquement aux M/O
 - Aucune indication de format - habituellement PDF- Word

Gouvernement ouvert

- L'accent est mis sur la diffusion proactive (en ligne) par tous les organismes publics pour toute information déterminée accessible selon la loi sur l'accès
- Données dites « ouvertes » : format ouvert - aucune limite à la réutilisation des données par toute personne





**La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert**

Enjeux liés à l'AIPRP

- La confiance des citoyens quant à la protection des renseignements personnels détenus par l'État dans le contexte de la diffusion et de l'utilisation accrue d'information et de données dites «ouvertes ». Cela exige des organismes publics qu'ils fournissent des garanties à l'effet que les renseignements personnels sont protégés.
- Le juste équilibre entre une plus grande diffusion d'information et de données publiques et le bon fonctionnement de l'administration publique ainsi que de la prestation de services aux citoyens.

22

Québec



**La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert**

Éléments à considérer

- Enclencher un changement de culture et accompagner les organismes publics
- Faire participer l'ensemble de la population
- Réduire les inégalités numériques
- Impliquer les acteurs et les partenaires
- Mettre en place et faire émerger les conditions gagnantes

23

Québec



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)

Éléments à considérer (suite)

- Mettre en place un mécanisme d'évaluation des incidences sur la vie privée et la PRP découlant d'une plus grande diffusion de l'information et la libération des données ouvertes (art. 7 paragr. 1, règlement sur la diffusion).
- La mobilisation des autorités supérieures et des gestionnaires des organismes publics à être proactifs quant à la diffusion de l'information et de données dites « ouvertes » ainsi que leur capacité de la réaliser.
- La capacité des organismes publics de s'adapter et de mettre en œuvre une nouvelle culture de transparence ainsi que de gérer le changement qui en découle.
- La transparence du processus gouvernemental de mise en œuvre du gouvernement ouvert auprès des ministères et des organismes gouvernementaux (M/O).
- Le soutien aux répondants du gouvernement ouvert et aux responsables de l'AIPRP.

24

Risques particuliers liés à la libération de données ouvertes et PRP

- Dans le monde du Web 2.0, possibilités accrues de croiser, analyser, recouper des données qui ont été déterminées comme étant *a priori* anonymes (effet mosaïque).
Ces données *a priori* anonymes peuvent ainsi acquérir un caractère personnel *a posteriori* (*renominalisation*).
- Importance de la qualité des données sources: intégrité, fiabilité, exactitude, pérennité, etc. Aucun contrôle de l'utilisation et de la diffusion des données ouvertes, ce qui peut avoir une incidence importante sur la vie privée des personnes et la protection des renseignements personnels qui les concernent.

25

4. Le gouvernement ouvert, l'AIPRP et les responsables de l'accès

26

Québec 

Le gouvernement ouvert, l'AIPRP et les responsables de l'accès

- Désignation d'un répondant dans chaque M/O pour être le point de contact en matière du gouvernement ouvert.
- Certains de ces répondants sont des responsables de l'accès.
- Création d'un comité dans un M/O pour la mise en œuvre du gouvernement ouvert.
- Les responsables de l'accès seront interpellés notamment afin :
 - de déterminer l'information accessible selon la loi sur l'accès;
 - d'assurer que les renseignements personnels soient retirés avant la publication des données (anonymisation).

27

Québec 

Importance de l'implication du responsable de l'accès

- ❑ Le responsable de l'AIPRP a un rôle important à jouer dans les travaux portant sur le gouvernement ouvert :
 - Volet **transparence** : relève de l'AIPRP en ce qui a trait à la détermination du contenu de l'information pouvant être divulguée et de la protection des renseignements personnels qui s'y retrouvent.
 - Volet **collaboration** entre les employés de l'État favorisant le partage d'information : peut soulever des enjeux AIPRP et un besoin d'encadrement impliquant le responsable de l'accès.
- ❑ Il est important que le responsable de l'AIPRP s'implique en amont des travaux du comité de mise en œuvre du gouvernement ouvert au sein de son organisation.

28

5. En conclusion...

Le responsable de l'AIPRP est un acteur clé dans la mise en œuvre du gouvernement ouvert !

29



La gouvernance et la gestion des ressources
informationnelles en soutien à l'établissement
d'un gouvernement ouvert

MERCI !

**COMMENTAIRES ET
QUESTIONS ?**

Québec 



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)